

# La sardinelle, aliment de base des communautés côtières d'Afrique de l'Ouest, est dans une situation catastrophique

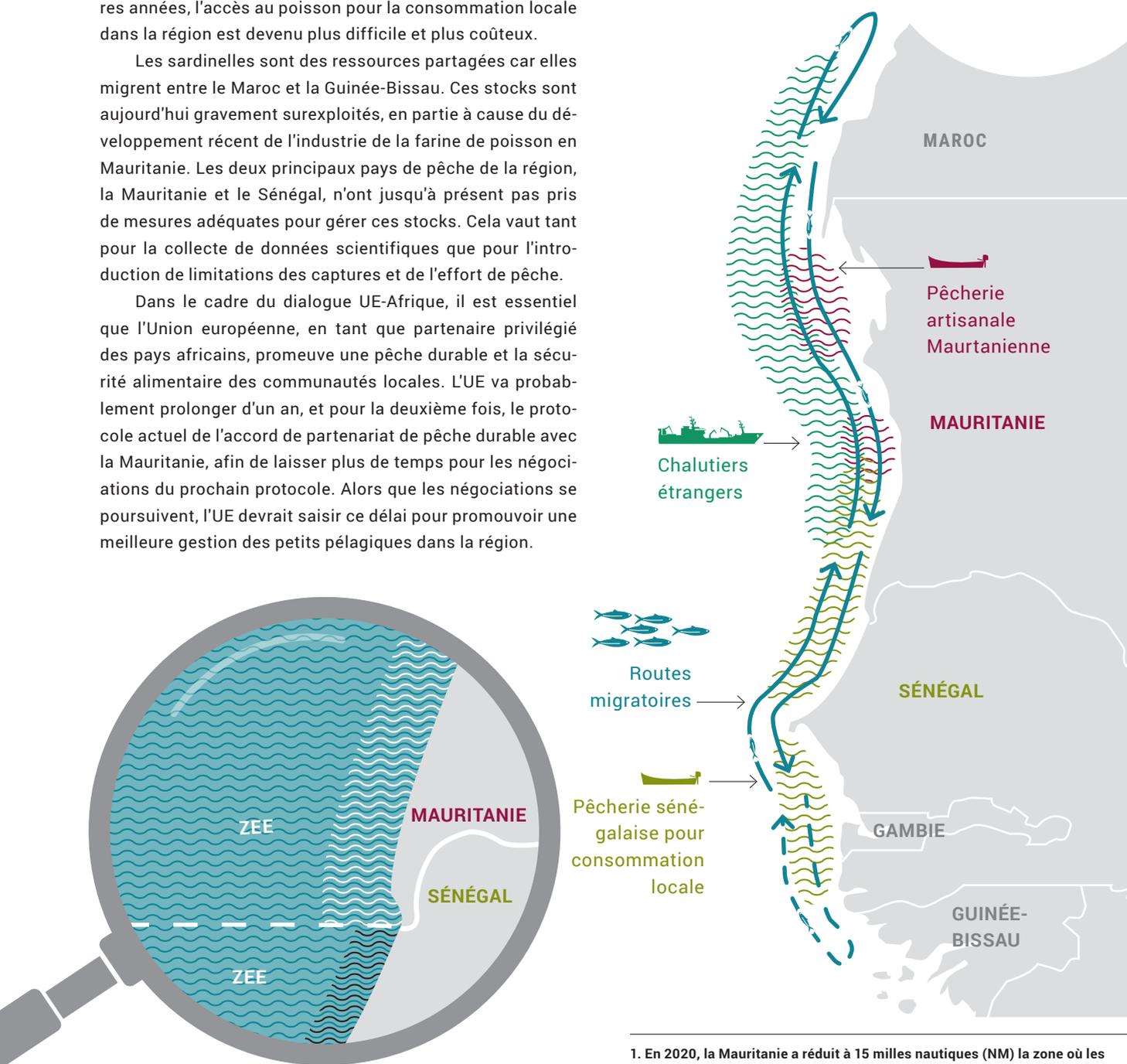
## Comment l'accord de pêche UE-Mauritanie peut être utilisé pour améliorer la gestion de ces espèces surexploitées

La sardinelle est un petit poisson pélagique, aliment de base des communautés d'Afrique de l'Ouest. Elle fournit non seulement des nutriments essentiels, mais aussi des emplois à des centaines de milliers de pêcheurs, de femmes marseuses et transformatrices de poisson le long des côtes d'Afrique de l'Ouest. Cependant, au cours des dix dernières années, l'accès au poisson pour la consommation locale dans la région est devenu plus difficile et plus coûteux.

Les sardinelles sont des ressources partagées car elles migrent entre le Maroc et la Guinée-Bissau. Ces stocks sont aujourd'hui gravement surexploités, en partie à cause du développement récent de l'industrie de la farine de poisson en Mauritanie. Les deux principaux pays de pêche de la région, la Mauritanie et le Sénégal, n'ont jusqu'à présent pas pris de mesures adéquates pour gérer ces stocks. Cela vaut tant pour la collecte de données scientifiques que pour l'introduction de limitations des captures et de l'effort de pêche.

Dans le cadre du dialogue UE-Afrique, il est essentiel que l'Union européenne, en tant que partenaire privilégié des pays africains, promeuve une pêche durable et la sécurité alimentaire des communautés locales. L'UE va probablement prolonger d'un an, et pour la deuxième fois, le protocole actuel de l'accord de partenariat de pêche durable avec la Mauritanie, afin de laisser plus de temps pour les négociations du prochain protocole. Alors que les négociations se poursuivent, l'UE devrait saisir ce délai pour promouvoir une meilleure gestion des petits pélagiques dans la région.

Distribution et migration de la sardinelle ronde au large des côtes de l'Afrique du Nord-Ouest et les différentes flottes opérant dans la zone.



1. En 2020, la Mauritanie a réduit à 15 milles nautiques (NM) la zone où les grands chalutiers pélagiques sont interdits de pêche. Toutefois, les chalutiers de l'UE ne peuvent pêcher qu'à partir de 20 NM, conformément au protocole actuel.

2. Les pêcheurs artisanaux l'appellent "zone de pêche artisanale", mais cette appellation est incorrecte car le code maritime sénégalais n'interdit que les activités de chalutage dans ces 12 NM.

# L'industrie de la farine de poisson en Mauritanie

2010

La Mauritanie a commencé à utiliser la sardine pour la production de farine de poisson.

2011

La société chinoise Poly Hondone a signé un accord avec la Mauritanie pour commencer des opérations de pêche et construire une usine de farine de poisson qui pourrait transformer jusqu'à 100 000 tonnes par an.

2012

Pour réserver toutes ses sardines à l'industrie de la farine de poisson, la Mauritanie a étendu la zone côtière interdite aux chalutiers étrangers de 13 à 20 milles marins. Des pêcheurs sénégalais ont été amenés à Nouadhibou pour pêcher la sardine.

2016

Les pirogues sénégalaises ont été remplacées par des senneurs turcs.

2017

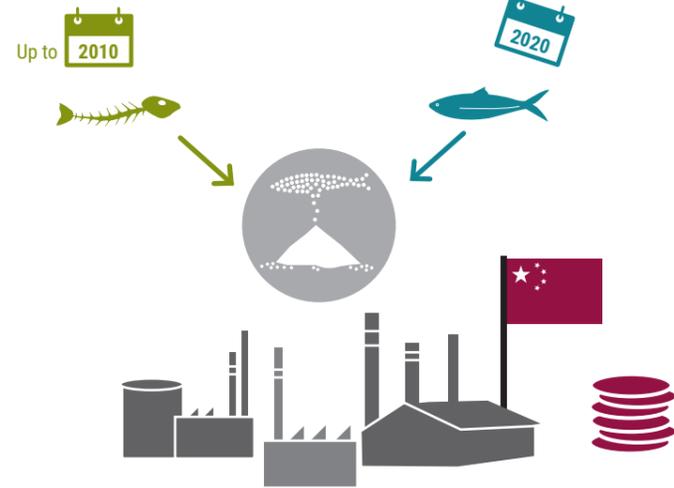
Une autre entreprise chinoise, Sunrise, a installé une usine de farine de poisson trois fois plus grande que celle de Poly Hondone, et a également amené sa propre flotte de pêche.

2018

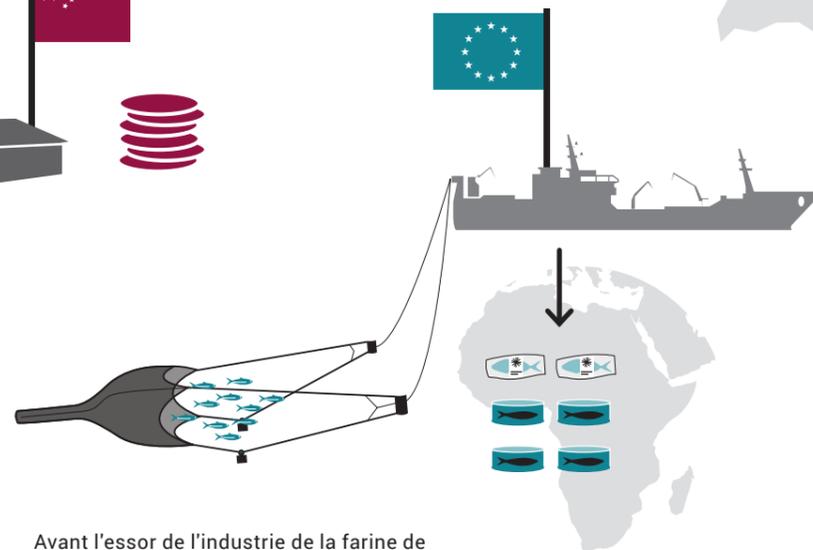
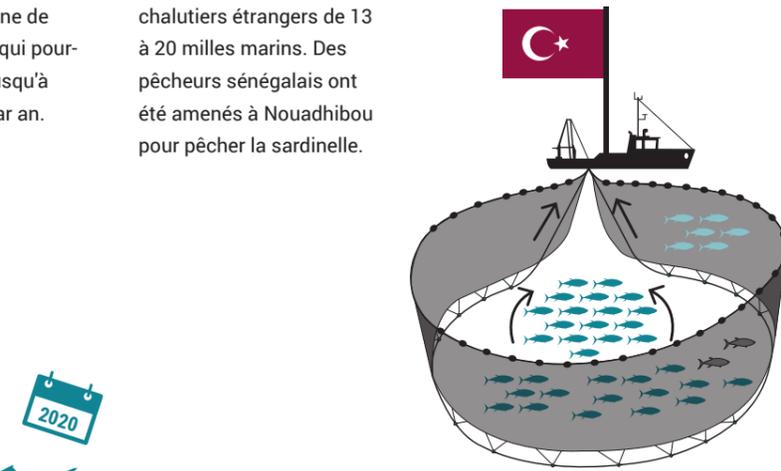
Les débarquements pour la farine de poisson ont atteint un record de 600 000 tonnes. L'institut mauritanien IMROP n'a prélevé que 19 échantillons. Suite aux plaintes des pêcheurs concernant la surpêche, la Mauritanie a introduit des mesures restrictives : Chaque usine ne peut traiter qu'un maximum de 10 000 tonnes/an de sardine ronde. Les captures étant toujours constituées d'un mélange de sardines rondes et plates, seule une interdiction de l'utilisation de toutes les sardines pour la farine de poisson serait efficace.

2019

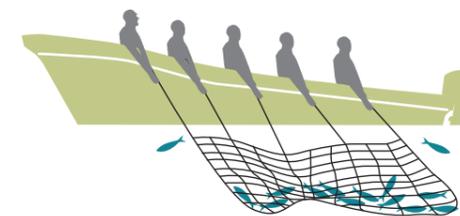
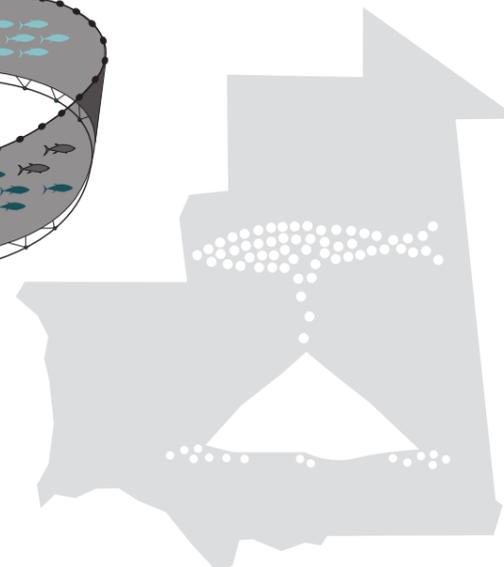
Aucune donnée n'est encore disponible, mais les captures par jour de la flotte artisanale ont diminué en Mauritanie et au Sénégal et les enquêtes acoustiques en Mauritanie indiquent que le stock est à son niveau historique le plus bas.



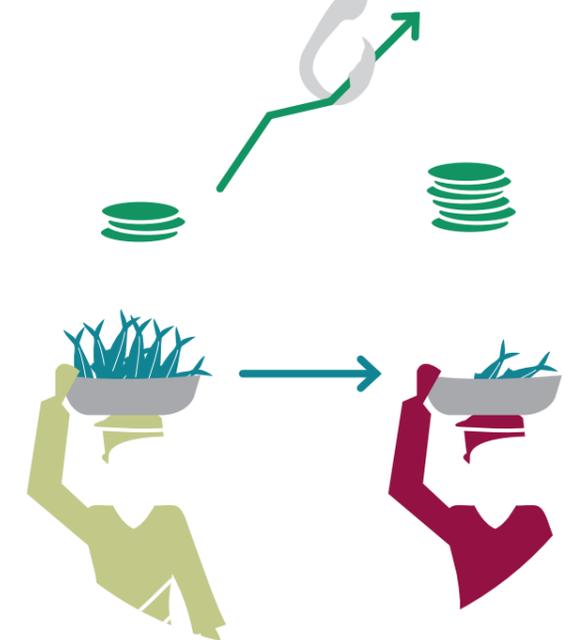
Avant 2010, il n'existait qu'une seule usine de transformation des déchets de poisson et des chutes. Selon des sources locales, environ 24 usines sur 40 sont actuellement en activité ; la plupart d'entre elles utilisent désormais des poissons



Avant l'essor de l'industrie de la farine de poisson, les flottes industrielles étrangères, de grands navires européens et russes, pêchaient la majorité des petits poissons pélagiques, qui étaient ensuite vendus congelés ou en conserve pour la consommation humaine directe sur les marchés africains.



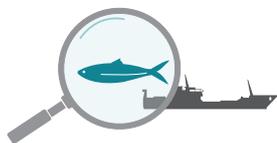
Les pêcheurs artisanaux sénégalais ont historiquement pêché la sardine ronde et la vendent sur les marchés locaux. Une pirogue de 24 mètres, avec 35 pêcheurs à son bord, permet de capturer jusqu'à 35 tonnes. On estime approximativement qu'une seule pirogue peut assurer la subsistance de 100 personnes, directement et indirectement. Cependant, les pêcheurs artisanaux perdent leur emploi en raison de la baisse des captures.



Sur les marchés locaux, la sardine est devenue rare et son prix a fortement augmenté. Au Sénégal et en Gambie, les femmes qui fument le poisson ont de moins en moins accès à cette matière première.

# Comment l'UE peut-elle contribuer à améliorer la gestion (régionale) de la pêche?

L'accord de pêche UE-Mauritanie est le plus important de tous les accords de partenariat de pêche durable (APPD) de l'UE. Malgré les sommes importantes versées jusqu'à présent à la Mauritanie, à la fois en compensation de l'accès des flottes de l'UE et pour le développement de la pêche nationale (appui sectoriel), peu de progrès ont été réalisés dans la gestion de la pêche aux petits pélagiques.



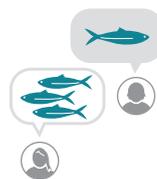
1

augmenter de façon considérable l'échantillonnage des captures de petits pélagiques: L'institut mauritanien de recherche halieutique IMROP devrait collecter le nombre nécessaire d'échantillons lors des débarquements pour les usines de farine de poisson ainsi que les captures des chalutiers pélagiques.



2

appliquer les recommandations du groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest



3

entamer des consultations avec le Sénégal sur la gestion conjointe de la sardinelle : Les pays doivent se baser sur les avis du groupe de travail de la FAO et s'entendre sur des mesures de conservation (limitation des captures ou de l'effort de pêche).



4

contribuer aux efforts de gestion régionale en soutenant le groupe de travail de la FAO : La gestion et la recherche en matière de pêche étant des responsabilités nationales, l'UE ne doit pas prendre en charge le financement des programmes d'échantillonnage nationaux, mais plutôt financer des activités dépassant les moyens des gouvernements nationaux, comme la coordination régionale de la recherche.

Éditeur Coalition pour des accords de pêche équitables  
- Coalition for Fair Fisheries Arrangements (CAPE-CFFA)  
Chaussée de Waterloo 266, 1060 Bruxelles, Belgique  
Téléphone +32 2 652 52 01 / +32 493 390 634  
Courrier électronique : [secretariat@cffacape.org](mailto:secretariat@cffacape.org)  
Web [www.cffacape.org](http://www.cffacape.org)  
Auteur Joëlle Philippe  
Réviseur Ad Corten, Beatrice Gorez  
Mise en page Esther Gonstalla (Erdgeschoss Grafik)  
Janvier 2021



Cette brochure est basée sur un article d'Ad Corten, qui a été responsable de la recherche pélagique aux Pays-Bas de 1971 à 1996 et coordinateur de la coopération néerlando-mauritanienne en matière de pêche de 1998 à 2019. Il est membre du groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest et du comité scientifique con-